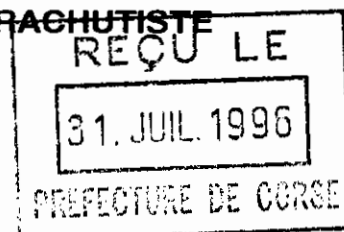


ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 96/76 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DISSOLUTION DU CENTRE MOBILISATEUR DU 173EME REGIMENT D'INFANTERIE ET DU CENTRE DE PREPARATION MILITAIRE PARACHUTISTE DE BORGIO



SEANCE DU 24 JUILLET 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt quatre juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

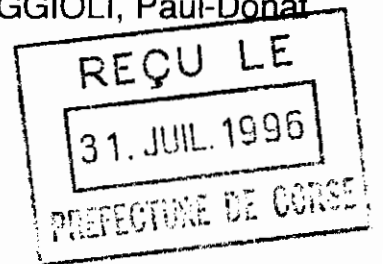
ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Pierre-Philippe CECCALDI
M. Pascal ARRIGHI à M. Jean JALPI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean CASTA
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Antoine-Louis LUISI
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean-Charles COLONNA

M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI
 M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
 M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI
 M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
 M. Paul SCARBONCHI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
 M. Jean-Guy TALAMONI à M. Norbert LAREDO
 M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Jean BIANCUCCI,
 Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat
 POLI, Paul QUASTANA, Joseph SISTI.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 57,
- VU** la motion déposée par M. Joseph-Antoine CHIARELLI,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOpte la motion, dont la teneur suit :

" Le plan de restructuration de l'armée de terre prévoit pour notre île la dissolution du centre mobilisateur du 173ème Régiment d'Infanterie et du centre de préparation militaire parachutiste de Borgo.

Considérant que le 173ème Régiment d'Infanterie, qui tient garnison en Corse depuis près d'un siècle est un élément important de notre mémoire collective pour avoir vu de très nombreuses générations effectuer leur service militaire dans cette unité,

Considérant que sous les plis de son glorieux drapeau nos grands anciens de 1914-1918 et 1939-1945 ont combattu pour que la France vive libre,

Considérant que depuis quelques années, dans son rôle de défense civile, le 173ème Régiment d'Infanterie participe à la lutte contre les incendies dans notre île,

Considérant que pour tous le 173ème Régiment d'Infanterie est "le Régiment des Corses",

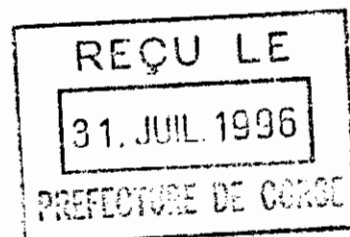
Considérant que ces dissolutions provoqueraient la suppression de quarante emplois et empêcheraient l'affectation en Corse d'une centaine de soldats pour la plupart originaires de l'île,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Monsieur le Ministre de la Défense de maintenir le centre mobilisateur du 173ème Régiment d'Infanterie et le centre de préparation militaire parachutiste de Borgo.

Au cas où cette décision ne pourrait être prise, l'Assemblée de Corse **DEMANDE** la création d'un centre de rendez-vous citoyen sur ce site militaire de quinze hectares aux portes de Bastia.

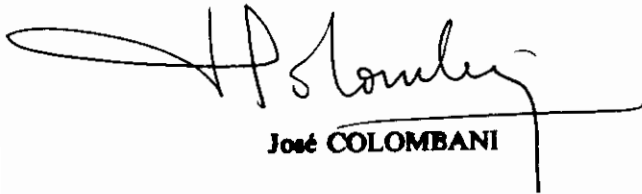
Cette création maintiendrait tous les emplois et pérenniserait le souvenir du 173ème Régiment d'Infanterie en plaçant ce centre de rendez-vous citoyen sous le parrainage de notre glorieux régiment."



ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI

Ajaccio, le 24 juillet 1996

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

